La falaise qui s'écroule à Boulogne



L'AMAS DE TERRE ARGILEUSE QUI MENAC, UN HOTEL DE LA DIGLE SAINTE-BEUVE Nous avons relaté le phénomène géologique qui s'est produit ces temps derniers à Boulogne. Sous l'action des eaux qui se sont infiltrées dans la falaise, d'importantes masses de terre se sont mises en mouvement et ont mencé un moment d'ensevelir un important hôtel de la Digue Sainie-Beuve. (w.w.p.)

Pour cacher son crime, l'assassin d'une femme et d'une fillette incendie leur maison

Quimper, 6 janvier. — Le jour du 1° jan er. un incendie détruisit une maison au vil vier, un incendie détruisit une maison au vil-lage de Kerroc-eu-Plouhinec. On trouva, dans les décombres, le lendemain, les cadavres complètement calcinés de Mme veuve Colin et de sa fille, agée de 13 ans, qui habitaient

et de sa fille, âgée de 13 ans, qui habitaient l'immemble sinistré.

It ne s'agissait point, comme on l'avait crû, tout d'abord, d'un accident, mais bien d'un crime, dont l'auteur vient de faire des aveux complets, t'clui-ci, nommé Yves Le Floch, âgé de 38 ans, repris de justice, a d'claré qu'il avait étranglé la mère et la fille, puis, voulant faire disparaître ses vicilmes, il avait mis le feu à la maiseu.

Les policiers ont du protéger le monstre contre la fureur de la foule qui voulait de lyncher.

Les gendarmes de Pout-Croix ont réuss, à

contre la fureur de la foule qui voulait le lyncher.

Les geudarmes de l'out-Croix ont réuse, à faire avouer au criminel un vol commis après avoir accompili son forfait, Il a déclaré qu'une fois la femme et la filette mortes, il a ouvert l'armoire située à proximité du lit.

La, il a découvert une cassette renfermant divers papiers, plus the somme de 900 fr. il a dit reconnaitre les valeurs des papiers. Cerx-ci devaient être des titres, car les prochez des victimes assurent que Mme Colin possédait 30 à 40,000 fr. en espèces et en titres. Il a pris possession des billets de banque et il a brabé les autres papiers, puis il est allé cacher l'argent dans un vieux mar en pierre situé à 900 mètres plus join, auprès d'ut vieux moulin en ruines.

Les gendarmes lat accompagn l'assassin jusqu'à l'endroit désigné et ont découvert en effet la somme volée, de ce fait. Le Floch se frouve sous le coup d'inculpation de double assassinat, d'incendie volontaire et de vol. Ce matin, la population a manifesté une nouvelle fois avec violence contre l'assassin.

velle fois avec violence contre l'assassin.

L'ODYSSÉE D'UN DÉSERTEUR BRITANNIQUE

Londres, 6 janvier, — Le « Sunday Chro-nicle » publie le récit des aventures d'un jeune soldat volontaire de l'armée britan-nique en France pendant la guerre, qui dé-serta son régiment au plus fort de la bataille de Loos-en-Gohelle, en septembre 1915, et, après avoir été officiellement porté disparu au cours de cet engagement, réussit à rentre;

It avait réussi à traverser sans incident toute la zone des armées anglaises et après avoir véen pendant trois mois en cachette dans divers campements militaires, trouva moyen d'atteindre dinalement la base de l'armée britannique, à Rouen.

Se faisant ensuite passer pour un brancardier de la Croix-Rouge, il put se faufler, après de nombreuses péripéties, à bord d'un navire-hôpital anglais, en partance pour Southampton, d'où il regagna l'Ecosse où il se cacha chez ses parents jusqu'à la fin des hostilités.

hostilités.

Cet homme, qui est aujourd'hui marié et père de trois enfants, est porté officiellement comme mort et son nom figure au cénotaphe d'Edimburg, parmi la liste des combattants éccossals morts pour la patrie pendant la Grande Guerre.

LE CHALLENGE INTERNATIONAL D'AVIONS DE TOURISME

Paris, 6 janvier. — Nous croyons savoir que six nations ont fait parvenir leur engagement pour le Challenge international d'avions de tourisme dont l'organisation est confiée cette année à l'Aéro-Club d'Allemagne, Ce sont : l'Allemagne, la Pologne, la Suisse, la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne.

ON DÉCOUVRE A GRAVELOTTE des CARTOUCHES DE LA GUERRE de 1870

Metz, 6 januier. — En crusant une rispete et demanda que l'un d'eux aille préve-battre, à une vingtame de mètres de la ferme saint-Hubert, des bhel étons de Rezonville ont découvert, presque à fieur de terre, en-viron mille cartouches chassepot, enfouies là sans doute pendant la guerre de 1870-71.

Meurtrier de l'ami de sa femme un mutilé de guerre est acquitté par le jury de la Seine

par le jury de la Seine

Paris, C janvier. — La Cour d'assises de la Seine vieut d'acquitter un mutilé de guerre qui était accusé d'avoir tué l'ami de sa famme. L'accusé. Léon Gardeblé, ouvrier typographe, est originaire de Reims où îl est né en 1889. Depuis deux ans, Mª* Gardeblé était devenue l'amie d'un mécanicien nommé l'iateau. Le 3 mai en rentraut d'un hopital où il avait subi une opération, suite de sa blessare de guerre, Gardeblé ne trouva pas sa femme chez lui. Fou de colère H courut chez Plateau. La femme du mutilé était là. Une querelle s'éleva, entre les deux hommes au cours de laquelle Gardeblé tira deux coups de revolver sur Plateau qui fut tué.

A l'audience tiardeblé regretta son acte. « J'étais vertain, dit-il, que ma femme avait prodit de ma maladie pour se rendre chez son ami, J'avais mulheureusement sur moi un revolver que j'avais pris pour me rendre à mon travail de unit, quand l'lateau m'injuria et prit une attitude menacante à mon cgard. J'ai tiré sur lui. «

Les jurés ont admis les explications et rapporté un verdiet d'acquittement en faveur de Gardèblé.

L'ARRESTATION du banquier anglais Lorang

Paris, 6 janvier. — Le banquier Francis Lorang, arrêté hier à Montmartre, ne comparait pas cet après-midi devant la Chambr des mises en accusation pour l'excellent raison que cette Chambre ne siège que la mardi et le vendredi.

arai et le vendredt. D'autre part, personne n'a en connaissanc extradition Il est évident qu'avant que la Chambre des mises en accusation puisse être stisie, il est nécessaire que le gouvernement auglais ait été officiellement avisé de l'arres-

auglais ait èté officiement avise de l'acces-tation de Lorang.

Ajoutons que la Chambre des mises en accusation ne rend pas des arrêts, mais donne un avis, lequel avis, faverable en non, est transmis au Garde des Sceaux. Cet avis est toujours gardé secret.

Lorang a été conduit cet après-midi de-vant M. Pica, substirt, qui lui a notifé le mandat lancé contre lui par la pollec anglaise. Lorang, qui parle avec facilité le français. l'angluis et l'allemand a répondu qu'il s'expliquerait en présence d'un avocat. Il a été ensuite reconduit au dépôt où il

Un étudiant américain

Washington, 6 janvier. — On mande de Saint-Louis à la « Chicago Tribune »:

DERNIERE HEURE

LES PARISIENS **VONT-ILS ETRE PRIVES** DE SPECTACLES ?

Paris, 6 janvier. - A la suite de la réunion des directeurs de théâtres de Paris, qui s'est tenue ce soir, à 18 heures, au théâtre des Variétés, sous la présidence de M. Max Maurey, l'Assemblée a voté à l'unanimité l'ordre

rey, l'Assemblée à voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :
Etant donné la nécessité absolue pour le spectacle eu France. de ne plus être soumis à une fiscalité abuvire et de vivre au contraire sous le régime de l'égalité devant l'impôt l'assemblée générale a décidé d'appliquer certaines mesures prévues à de précédentes réunions. L'assemblée générale a donné pleins pouvoirs au président et au Comité directeur de l'association pour choisir le moment où ces décisions seront rendues publiques, décider de la façon dont elles seront appliquées et aussi du moment à partir duquel elles seront exécutées.

Cet ordre du jour est consécutif au main-

le moment on ces décisions seront readues publiquées, décider de la façon dont elles seront appliquées et aussi du moment à partir duquel elles seront exécutées.

Cet ordre du jour est consécutif au mainticin de la taxe de 7,20 % sur les spectacles, faxe qui, le 26 décembre dernier, devait être réduite d'un tiers d'après les prévisions gouvernementales. On sait que le lendemain tout était remis en discussion et que les dégrèvements annoncés n'étaient pas votés.

Une autre question est venue se greifer sur la question des taxes et impôts : c'est celle des taxis. Les tarifs des taxis viennent d'être augmentés et le tarif double à partir de 23 h., c'est-à-dire avant la fin des spectacles. De ce fait, les taxis strop chers, ne peuvent plus éthétres et les recettes, d'après les directeurs de théâtres de Paris et de la Fédération des fâtiles et les fires de la gare de Ville, pour demander que le tarif double le cost apliqué pour les taxis qu'après 0 h. 30.

Il faut souligner que l'ordre du jour de ce soir n'implique pas une grève générale et in médiate des spectacles. Des moyens aussi effautes seront vraisemblablement envisagés et retenus. Le 21 janvier, au cours d'une assemblée extraordinaire à laquelle prendront part les trois groupes qui composent la Fédération des faniler, un fond tres problement envisagés et retenus. Le 21 janvier, au cours d'une assemblée extraordinaire à laquelle prendront part les trois groupes qui composent la Fédération des directeurs de troit et sur sur le deux souligner que l'ordre du jour de ce soir n'implique pas une grève générale et in médiate des spectacles. Des moyens aussi effutues seront vraisemblablement envisagés et retenus. Le 21 janvier, au cours d'une assemblée extraordinaire à laquelle prendront par les trois groupes qui composent la Fédération des décisers, qui par le même explorateur, et de l'un puits de trente mètres,

LES OUVRIERS DU TEXTILE DE RENAIX SONT EN GREVE

Bruxelles, 6 jauvier. — Sept mille sur dis mille ouvriers des textiles de Renaix se sont mis en grève pour une question de salaires. Seuls les fileurs, ayant obtenu satisfaction,

La mystérieuse disparition de M. Franc, à Landerneau

Brest, 6 janvier. — M. Legall, inspecteur de la brigade mobile de Rennes, est arrivé à Landerneau pour enquêter avec le commissaire Cunat sur la disparition de M. Franc, sous-directeur d'usines de produits chimiques, qu'on n'a pas revu depuis le 23 décembre, à 17 h. 30. Le disparu était allé voir me de la comme du deurième nuitre en bre. à 17 h. 20. Le disparu était allé voir Mes Guillerm, femme du deuxième mattre en retraite chargé du service des ponts-et-chaussées de Landerneau pour les inviter, elle et son mari, à venir passer ensemble chez lui la soirée du réveillon. M. Franc connaissait Mes Guiller depuis longtemps, blen que celle-ci ne fréquentât pas le ménage du sous-directeur. M. Franc devait aller cher-cher M. et M. Guillerm à leur maison sur

cher M. et M. "Guillerm à leur maison sur le halage proche de la sienne.

A minuit, ne voyant personne M. "Guillerm alla aux nouvelles. C'est à ce moment que, prise d'inquiétudes, M. "Guillerm et M. "Franc, toute la nuit et dans la tempète, relcherchèrent si M. Franc n'était pas tombé sur le chemin de halage. On abandonne de plus en plas la thèse de l'accident. Le mystère dessurse.

Les tarifs de transports des vins en fûts vont être abaissés

Paris, 6 janvier. — M. G. Pernot, ministro des Travaux publies, a invité les grands réseaux à présenter une proposition d'abaissement de 20 0/0 des tarlés de transport petite vitesse pour les vius en fûts Dans sa sécuce du 3 janvier, le Comité de direction a d'abord opposé un refus à ceute demande, en alléguant, d'une part, la situation difficile du fonds commun, et, d'autre part, le peu d'efficacité de la mesure demandée. Le ministre l'a alors invité à en délloèrer à nouvern en précisant que si cette fin de nontrecevoir était maintenue, il engagerait la procédure de réquisition d'abaissement de tarlés. A la suite de cette seconde délibération, les réseaux ont accepté de proposer des reseauxs, d'abaissement applicables jusqu'an

LA STATUE DU MARÉCHAL FOCH.

A LONDRES

Londres, 6 janvier. — La statue du maréchal Foch qui s'élèvera près de la gare de Victoria sera prète au mois de mai et fe prince de Galles a accepté, si les circonstances le permettent, de l'inaugurer. On sait que la statue, œuvre du sculpteur français Malissard, sera une réplique exacte de celle de Cassel.

Washington, 6 janvier. — On éprouve quelques inquiétudes sur l'état de santé de M. Taft, ancien président des Etats-Unis de 1909 à 1913. M. Taft a été transporté à l'hôpital mais il espère cependant reprendre ses fonctions dans un mois.

KEW-ORLEANS, 6 janvier.
Cotons Middling Upland. — Disposible, 16.69; —
Cotons à terme: Sur janvier, 16.69; murs, 16.93-94; msi, 17.18-19; juillet, 17.35; octobre, 17.36; détembre, 17.59.

UN BIZARRE ACCIDENT D'AUTO



A Charlestown (Massachussett), une auto descendant à toute vitesse une vallée, a passé à travers mur. L'auto et les occapants sont sortis indemnes de l'accident, qui aurait pu être une véritable catastrophe

L'année des Assurances sociales

UNE BELLE ŒUVRE OUVRIERE DE MUTUALITÉ FAMILIALE INDÉPENDANTE

La Caisse primaire « La Famille »

Au cours de l'assemblée générale extra-ordinaire de la Mutuelle «La Famille» a été fondée la Caisse primaire d'assurances sociales maladie, naternité, soins aux inva-lides, décès « La Famille». Nous avons voulu consacrer à cet événement important mieux qu'un bref compte rendu et marquer à leur juste valeur les résultats obtenus par cette ction mutualiste familiale persévérante.

Les origines. -- Le passé

Les origines. — Le passé

La fondation de la Société de secours mutuels

« La Famille » remonte au mois d'octobre 1911.

A cette époque, un groupe de personnes dévouées,
faisant partie de cette pépinière d'œutres que
forme le Couvent de l'Epœule, à Roubaix, établit
une mutuelle, qui prit le nom l'Union Mutuelle
de la Femme et de la Jeune Fille et qui group
rapidement plusierns centaines d'adhérentes.

Cette mutuelle survécut à la tourmente de la
guerre et grâce à une sage gestion, put assurer
régulièrement le service des prestations prévues.

La Mutuelle « La Famille »

En avril 1924, quelques délégués des organisations syndicales chrétiennes de RoubaixTourcoing se réunirent au Secrétariat social et
étudièrent la transformation des statuts de
l'Union Mutuelle de la Femme et de la Jeune
Fille. Ils furent avant tout soucieux de donner
à la mutuelle ainsi transformée une forme « familiale ». Ils y parvinrent en insérant dans les
statuts deux dispositions ingénieuses qui leur
valurent de grandes sympathies et de nombreuses
auhésions des salariés chargés de famille:
D'une part, dégrèvement des cotiautions d'une
famille en proportion du nombre d'adhérents de

famille en proportion du nombre d'adhérents de cette famille. D'autre part. majoration des prestations pour le chef de famille en proportion des charges qu'il

le chef de famille en proportion des prestations pour le chef de famille en proportion des charges qu'il supporte.

Les statuts modifiés furent adoptés au cours de l'assemblée générale du 2 août 1924 et la mutuelle prit le nom de « La Famille », qu'elle a popularisé.

Il serait trop long de rappeler les différentes étapes qui marquèrent les rapides progrès de la Famille. Des sections locales nombreuses s'établirent aux alentours de Roubaix-Tourcoing et les inscriptions affiuérent.

C'est l'houneur des militants de la Mutuelle et La Famille » qu'aucune des adhésions ne fut emportée par le moyen d'une intimidation quel-conque, toutes furent le fait de personnes conquises par la forme attrayante de la mutualité familiale qui, on peut le dire, fut véritablement rénovée par la Mutuelle « La Famille ». Si, h'heure présente, l'acceut est mis partout sur la forme familiale de la mutualité c'est à la Famille qu'on le doit: elle a été véritablement dans cette voie le groupement précurseur.

Les caractères distinctifs de la Mutuelle

Les caractères distinctifs de la Mutuelle
D'autres caractères ont valu à « La Famille »
l'entière sympathie des trava·lleurs:
1º La Mutuelle « La Famille » est dirigée par
des travailleurs qui jouissent de l'estime générale
et qui sont restés indépendants à l'égard des
groupements patronaux;
2º Elle est apparentée au mouvement florissant
du syndicalisme chrétien qui, de plus en plus,
jouit de l'estime des travailleurs réfléch's:
3º Elle «l'inspire des principes de Celui qui a
dit: « Aimez-vous les uns les autres » et, dans
et esprit, ext aimée d'un vif désir de collaboration avec les employeurs, dans le respect et
l'indépendance réciproque.

Un bilan

Un bilan

A l'heure présente, la Mutuelle « La Famille » compte plus de cent sections locales dans l'arrondissement de Lille.

Les services qu'elle a rendus sont multiples. En quatre ans, elle a accordé plus de 500.000 fr. d'indemnisés diverses aux familles adhérentes.

Onze anciennes mutuelles, séduites par le caractère familial des statuts de la Famille, ont fusionné avec elle.

Enfin, douze autres puissantes mutuelles familiales se sont constituées dans le Nord, le Paside-Calais. la Somme, les Ardeunees, sur le modète de la Famille, Toutes sont réunies dans la puissante Fédération des Sociétés de secours mutues familiales de la région du Nord, qui groupe à l'heure actuelle plus de 100.000 inscrits.

Voièà ce que peuvent les travailleurs chrétiens indépendants qui savent s'unir et persévérer.

En face des Assurances sociales

En face des Assurances sociales

LE DOCTEUR BICHAT

maire de Lunéville, meurt victime du devoir professionnel

professionnel

Nancy, 6 janvier. — Le docteur Henri
Bichat, maire de Lunéville, conseiller général
de Meurthe-et-Moselle, est mort, victime du
devoir professionnel, des suites d'une scepticémie consécutive à une piqure qu'il s'était
feite récemment à la main en opérant un malade et qui avait déterminé un phlegmon.

UN INCENDIE DANS UN ORPHELINAT PRÈS DE BLOIS

Blois, 6 janvier. — Un incendie s'est dé-claré, la nuit dernière, à l'orphelinat de la Ville-au-Clerc, installé au château de la Gau-

dialère. Au cours des travaux de sauvetage, le plafond d'un bâtiment s'est effondré enze-vellssant sous les décombres un jeune homme de 17 ans, de nationelité arménieune. Un enfant a été blessé.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 7 janvier :

Aujourd'hui, mardi 7 janvier:
Anjourd'hui, saint Lucien.
Islaid: Lover & 7h. 48; concher à 15 h. 09.
Lune: Pleine du 30; premier quartier le 8.
Bulletin météocologique pour la journée du 7 (Région Nord): Temps en diocre, ciel généralement couvert, quelques pluies intermittantes; vent de Sudonet, premans de la force, \$ à 11 mètres; mêteopréraurre, minimum es cârec, à 5 il mètres; mêteopréraurre minimum es cârec, à 11 mètres; mêteopréraurre minimum es cârec, à 1 mètres de méteopréraurre de la Goutte de Luit.
Dispensator Fierré-de-Rochaix, 90, rue des Longues-Lisies: à 14 h., consulestion pour adultes.
Dispensator d'Arytène sociale de Romanor, 43, rue de Consect; à 14 h., consulestion pour adultes.
Association des Professors du Conservatoire: à 20 h. 30, concert celle Pierre-Destombes.

Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses cantons

CARNET DE NOTES

Qu'une congrégation soit ou non autorisée, les vœux prononcés par ses membres n'ont aucune valeur juridique : ce sont des actes de la conscience intime qui restent sans effet civîl et qui échappent à la loi ; que les citoyens aient ou non fait des vœux religieux, qu'ils soient affiliés à la congrégation des Jésuites ou à une loge maconnique, le législateur ne pent nas le savoir : ce sont des Jésuites ou à une loge maconnique, le légis-lateur ne peut pas le savoir ; ce sont des actes qui ini échappent; ce sont des actes qui peuvent lier la conscience monde de celui qui les a faits, mais qui ne peuvent pas entraîner pour lui une incapacité quelconque; le légis-lateur qui méconnaît ce principe fait un acte trannique. tyrannique... »

Léon Duguir, donen de la Faculté de Droit de Bordeaur. (Traité de Droit Constitutionnel, page 642).

Droit Constitutionnel, page 642).

— Le vœu est quelque chose d'infime qui se passe dans la conscience, où la loi civile ne pénètre pas. C'est pourquoi la loi civile, au-jourd'hui, ignore les vœux. Elle ne vient plus au secours de l'Eglise pour punir celui qui es rompt et qui peut, en effet, les rompre en toute liberté et en toute inpunité. Puisqu'elle ne connaît pas les vœux, comment pourraiglelle fonder une disposition législative sur les existence? On ne légifère pas sur l'insaississable et le néant. »

GUERNUT, secrétaire général de la Lique des Droits de l'Homme. (Cahier des Droits de l'Homme, N° du 25 novembre 1927, page 565).

- Les vœux de religion ne sont pas resonnus par la loi ; ils n'existent pas au point de vue juridique : mais ils ne soni pas interdits, c'est très, différent. » R. Poincaré, (Chambre des Dé-

putés, 26 mars 1920, Officiel, page 1.394).

— Les vœux n'ont pas de valeur légale. » A. BRIAND (même séance).

A. BRIAND (mente seance).

— Si les vœux ne sont pas interdits, s'ils n'ont pas de valeur legale, pourquoi la loi n'est-elle pas la même, et pour ceux qui font des vœux et pour ceux qui n'ent font pas?

Pourquoi les religieux qui font des vœux, les anciens combattants eux-mêmes, pas les mêmes droits et les mêmes libertés que autres citoyens ?

L'Union Nationale et Républicaine.

HALLE FLIPO. — Beurre 22.50; extra 21.50
et 28 (baisse de 1 fr.), Café, 18. Gruyère, 13.

Margarine, 9.40, Pain d'épices, 6.25. Biscuite, 6.59

Le cinquième concert de l'Association des Professeurs du Conservatoire

Le cinquième concert de l'Association symphonique des professeurs du Conservatoire aura lieu ce soir, à 20 h. 30, salle Pierre-Destembes, avec le concours de Mª Jane Robillard-Viodé, cantatrice, professeur aux Conservatoires d'Arras et de Douai. Au programme consacré aux œuvres de Richard Wagner: les fragments de Siegfried, Lohengrin, Tannhauser. Parsifal, et première audition de la scène du «Crépuscule des Dieux». VENDEZ le BOCK MEYERBEER. 3083% VENDEZ le BOCK MEYERBEER. 308584

Au sujet des cartes ouvrières de tramway

de tramway

Les ouvriers qui désirent une carte chivrière pour bénéficier du tarif réduit des tramways sont obligés d'aller retirer ladite carte dans un café. Pourquoi dans un café? Le choix de ce lien met les bénéficiaires de cette carte dans la quasi obligation de consemmer, donne de dépenser, ce qui entraîne également une perte de temps.

Ne pourrait-on pas remédier à cette situation illogique? Le burceu de la Grand'Place, par exemple, qui reçoit les demandes, ne pourrait-il pas également délivrer les cartes, ainsi qu'il le faisait, d'aileurs, jusqu'à il y a environ un an.

Nous présentons ces surgestions à qui de droit, sur la demande d'un groupe d'ouvriers qui espère fermement être écouté et voir ses deléances prises en considération.

endemain l'arrivée de Mile de Luzanne. Ensuite il craignait que la lettre ne interceptée et lue par le faux cemte de Fai Le bandit devait pousser la mégauce dans

ses limités extrêmes et puisqu'il avait si advoitement manœuvré pour se dérober à cux qui fréquentalent l'ancien domicile de la comtesse, sa surveillance ne s'exerçair-elle pas sur les correspondances que Blanche pou

pas sur les correspondances que Bianche pou-vair recevoir. C'était plus que probable. Et si, par ce moyen, l'assassin soupçon-nait un danger quelconque, à quelles extré-mités ne se porterait-il pas pour y parer. Le comte de Faraman ne craignait rien pour lui-même mais il frémissait en pensant-à sa mère dont la vie se trouverait en dan-ger

ger N'était-il donc pas préférable de prendre le gredin au dépourvu et de le forcer à avouer son crime, dans le premier désarroi d'une

Le surprendre!. Jacques ignorait que sa résurrection était

Il était loin de se douter que celui-ci avait suivi à sa descente à la gare du Nord

raisons! M. de Faraman a des idées autrement a gloricuses » que sa tante et sa cousine. Avec l'argent qu'il a rapporté d'Amérique, la voulu tenir son rang et rompe, une foil a voulu tenir son rang et rompe, une foil a voulu tenir son rang et rompe, une foil a voulu tenir son rang et rompe, une foil a voulu tenir son rang et rompe, une foil a voulu tenir son rang et rompe, une foil avec les petites gens qui fréquent pour toutes avec les petites gens qui fréquent qu'il a rapporté d'Amérique, son cousin.

Chez lui et tout son être portait comme le reflet du rayon de soleil qui avait jailli dans les ténèbres où il avait errês i longremps. Il savait enfin où retrouver sa mère ais sortie.

D'abord. son impattence était telle qu'il sa sortie. pour toutes avec les petites gens qui fréquen-taient chez la comtesse avent con taient chez la contesse avant son retour. Comme ça ni vu, ni connu. Personne ne savait son adresse et on le laissait tranquille!

— C'est extraordinaire, pensait Jacques. Le misérable me croit mort, par conséquent il n'avait plus à craindre un retour offensif de ma part. Il apprélendait donc une autre visite! Laquelle

blème était trop complexe pour qu'i

de savoir.

Vous avez vu Mile de Luzanne! Elle est jolie, n'est-ce pus!

Oh! monsieur!! Elle est jolie comme un cœur et bonne à croquer. C'est un heureux que es M. de Faraman.

Jacques pâlit.

— Oui! répondit-il en faisant un effort our éclaireir e. voix qui devenait rauque, L de Faraman doit être un heureux homme. Il épousers, sans doute, sa cousine.

— Il paraît qu'il le voudrait bien et que la comtesse pousse au mariage, mais Mile de Luzanne ne me semble pas plus emballée que

Luzanne ne me semble pas pius embalice que ca.

— Elle ne l'aime pas 7

— Je vous dirai qu'elle ne m'a pas fait de confidences sur ce chapitre. C'est une idée qui m'est venue en l'entendant parler. Je puis aussi me tromper. Mais qu'avez-vous ? On dirait que ca vous fait plaisir d'apprendre

tue son père et blesse sa mère

Saint-Louis à la « Chicago Tribune»: Un jeune (tudiant de l'Université de l'Illi-nois, Allan Schumm, dix-sent ans, qui était venu passer les vacances de Noël dans sa famille, vient de tuer son père d'un coup de revolver et de blesser sa mère de trois balles à l'abdomen. Le jeune homme qui était rentré à deux heures du matin, après s'être promené nerveusement dans « l'appartement, appela son père et sa mère. « Croyez-vous en Dieu? » leur demandatid.

ver à l'égard du faussaire-assassin avait rempli l'ame de Jacques d'une joie qu'il n'avait pas eu la force de dissimuler.

Surpris de s'être laissé pénétrer, il balbutia n mot d'explication.

- Oui! Je connais Mile de Luzanne de longue date, je sais qu'elle n'aime pas l'hon qu'on veut lui imposer.

C'est votre ami, pourtant.

C'est votre ami, pourtant.
 Mon emi?
 Vous me l'avez dit quand vous êtes venu pour la première fois.
 Jueques s'enterrair de plus plus en plus, Mme Laudry, avec ses allures franches, coriales, lui était sympathique et pourtant, il ac voulait pas lui dire la vérité.
 Il essaya de jouer l'indifférence et continua:
 M'lle de Luzanne est-elle restée longtemps chez vous?

chez vous

- Assez longtemps.
La concierge sortit :a tabatière, y prit un opiet a ration de tabac et, après l'avoir vo uptueusement renifiée

uptueusement renifiee:

— Nous avons parlé de vous.

— De moi ?

— Parfaitement. J'ai raconté votre visite. e lui ai dit combien vous avez été contrarie e ne point conmittre l'adresse de Mme de

Et alors .
 Mile Blanche est devenue toute son

j'aille la trouver ?

— Non !... Mlle de Luzanne vous a donné rendez-vous, ici même, pour le surlendemain du jour où vous reparaîtriez. Mais comment saura-t-elle ?
 J'ai promis de lui écrire !

- Et vous croyez que la lettre lui parvien

— Le vous croyez que la tetre lui parviendra?

La conciergo le regarda avec étonnement.
— Pourquoi une lettre ne lui parviendaitelle pas ? Mille de Luzanne n'est pas sous tutelle, et il n'y a persone, chez elle, pour intercepter sa correspondance !
— Qui sait !... fit Jacques, évasivement.
— Ma foi, monsieur ! Je n'y comprends plus rien. A vous entendre, cette pauvre Blanche ne serait plus maîtresse d'elle-même. Savez-vous donc des choses extraordinaires ?
A cette question directe, Jacques ne répondit pas. Il garda le silence pendant quelques secondes, puis, d'une voix qu'il était parvenu à rendre très t'erme.
— Madame, si vous voulez m'être réellement

Madame, si vous voulez m'être réellement Madame, si vous voince in cut i vointualitie, vous n'écrirez pas à Mile de Luzanne.
 Quoi l Ce rendez-vous, qui semble lui tenir à cœur, vous le refusez l
 Je ne le refuse pas, je le diffère tout

simplement

Jusqu'à quand ? Il m'est impossible de vous répondre. J'irai, ce soir même, rue Duperré. Je fâcherai de voir Mile Blanche, de lui parler en per-sonne.

a sortie.

— Vous êtes libre d'agir comme bon vous emble. Mais, si le moyen que vous choisissez tait le mauvais?... Si vous n'aboutissiez pas? Dans ce cas, je reviendrai chez vous et je us prierai de l'avertir par lettra.

porte. Votre violon, monsieur! Vous l'oubliez. Je n'en ai pas besoin pour l'instant.
Puis-je vous demander de le garder quelques
curs ?

— Très volontiers.
— Je vous en remercie! Et maintenant, acieu!.. Priez le ciel qut je réussisse.
Déjà, il était debors.
Par exemple, soliloqua Mme Landry, en é affalant sur la chaise, les bras pendants, les veux ahuris. Que se passet-il chez les Faraman? Tout ca n'est pas très naturel et je commence à me mettre dans l'idée qu'il y a

cummence à me mettre dans l'idée qu'il y a des « histoires » entre M. Jacques et le pauvre disble qui sort d'iet. Pourvu que ce ne soit pas Mile Blanche qui en souffre !... Pauvre petite !.. Elle est trop gentièle pour qu'on lui fasse de la peine !

IIIXX

Jacques ne perdit pus de temps. Il héla le remier taxi-auto qui passait et se fit conure rue Duperré. Une sorte de métamorphose s'était opérée

Il savait aussi que Mile de Luzanne lui rait une alliée précieuse. La joune fille avait-elle pressenti une partie la vérité ? Il n'osait pas s'aventurer jusque-

sur le terrain des suppositions. Mais ce dont il ne doutait pas, c'est que Mais ce dont il ne doutait pas, c'est que Blanche ne ressentait aucune sympathie pour le misérable qu'on voulait lui faire épouser. Mme Landry l'avait laissé entendre fort clairement. C'éatit beaucoup et il espérait que la vérité éclaterait assez tôt pour empêcher cette alliance monstrueuse.

En ce moment, toute sa colère tout son désir de vengeance se réveillèrent. Il serra les poings et son bras s'éleva dans un geste de menace. Une vision douloureuse passa devant lui : celle de sa mère qui, avengle, affaiblie par l'âge, trompée par les apparences avait versé dans une erreur épouyantable.

Lus une erreur épouvantable. Il n'eut pas un mot amer pour la pauvre cemme, mais une grande pitié l'envahit. Il lui tardait d'aller se jeter dans ses bras,

t'appelle sa mère, n'est qu'un faussaire dont les mains sont couvertes de mon sang. Ton vrai fils, c'est moi. Sa première idée avait été de suivre le

conseil de Mme Landry, de donner rendez-vous à Blanche, de se faire reconnaître et de laisser à la jeune fille le soin délicat de